



La ville de Bayonne compte 7 structures d'accueil petite enfance. Destinées aux enfants âgés de 0 à 4 ans, elles ont pour vocation d'offrir aux petits bayonnais un cadre d'éveil propice et adapté.

LES CRECHES MULTI ACCUEILS

Les crèches multi-accueils associent au sein d'un même établissement de l'accueil régulier de type crèche et de l'accueil occasionnel de type halte-garderie.

L'accueil de l'enfant se fait du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30 (à vérifier auprès de l'établissement concerné).

La responsabilité de la crèche est assurée par une Directrice puéricultrice ou un éducateur de jeunes enfants assisté d'auxiliaires de puériculture ou de titulaires du CAP Petite Enfance.

Différentes activités sont proposées tout au long de la journée (modelage, expression corporelle, musique, contes, etc.), adaptées au rythme de chaque enfant.

La participation financière des parents (tarif horaire) est calculée en fonction de revenus imposables et de la composition de la famille.



LES INSCRIPTIONS EN CRECHE MULTI ACCUEILS

Crèches non municipales / associatives subventionnées (au nombre de 4 dont une bascophone) : les inscriptions s'effectuent directement auprès de chaque structure.

Crèches municipales (au nombre de 3) : Il vous est conseillé de procéder à une pré-inscription.

Elle s'effectue 6 mois maximum avant la date de placement.

Vous pouvez retirer un formulaire de pré-inscription dans l'une des crèches ou le télécharger ci-dessous.

Après l'avoir dûment complété, il convient de le déposer dans la boîte aux lettres d'une des crèches.

Si votre enfant n'est pas encore né, cette pré-inscription devra être impérativement confirmée au plus tard un mois après sa naissance auprès de la Directrice de la crèche de votre premier choix, afin de prendre rang sur la liste d'attente.

La Directrice de la crèche qui peut accueillir votre enfant prendra contact avec vous afin d'effectuer l'inscription définitive dès qu'une place se libérera.



CRECHES MUNICIPALES FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'une des 3 crèches municipales de Bayonne : merci de compléter UN SEUL formulaire (valable pour les 3 crèches) maximum 6 MOIS avant la date de placement (pas avant 6 mois de grossesse) et le retourner dans la boîte aux lettres de la crèche Chaho, Pyrène ou Saint-Esprit.

*Si votre enfant n'est pas encore né, cette pré-inscription devra être **impérativement confirmée au plus tard un mois après sa naissance** auprès de la Directrice de la crèche de votre choix, afin de prendre rang sur la liste d'attente. La pré-inscription devient automatiquement obsolète au bout d'un an, si elle n'est pas confirmée régulièrement.*

Date de la demande de pré-inscription : / /

PLACEMENT * Régulier Occasionnel

Date de début souhaitée : / / Date de fin : / /

HORAIRES SOUHAITES

JOURS	MATIN	APRES-MIDI	JOURNEE
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Choix * : Chaho Pyrène Saint-Esprit

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant ou date prévue d'accouchement : / /

Adresse des parents :

Mél :

N° de téléphone domicile : Nombre de frères et sœurs :

PERE

MERE

	PERE	MERE
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
N° de Sécurité Sociale		
N° CAF (ou autre caisse)		
N° de téléphone portable		
Profession
Temps de travail
Employeur
Adresse
Téléphone

* Cocher la case de votre choix

Reçu en mairie le : / / ...

Signature des parents :

**La commune de BAYONNE adhérente à l'Association d'Aide Familiale & Sociale
met également à la disposition de ses administrés 2 services**



LA CRECHE FAMILIALE

En Crèche Familiale, (ou Service d'Accueil Familial) l'enfant de moins de 4 ans est accueilli au domicile d'une Assistante Maternelle agréée qui est salariée de l'Association.

Une Puéricultrice assure un suivi régulier de l'enfant par des visites au domicile des Assistantes Maternelles.

Une Éducatrice de Jeunes Enfants organise des activités collectives éducatives réalisées dans des lieux adaptés. Elle intervient également au domicile des Assistantes Maternelles.

Un Médecin Pédiatre référent attaché au Service, effectue les visites d'admission et de sortie de l'enfant accueilli et assure son suivi médical par des visites régulières.

Pour ce service, la famille règle à l'Association une participation tarifée à l'heure en fonction de ses revenus et de la composition de la famille.

LE RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

C'est un Service gratuit d'informations et d'Aide qui s'adresse :

- Aux Familles à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant de moins de 6 ans. L'animatrice du secteur informe les familles sur tous les modes de garde existants sur la commune.

Pour celles qui ont fait le choix d'être employeur d'une Assistante Maternelle, elle accompagne les parents dans leurs fonctions : parentale d'une part et d'employeur d'autre part.

- Aux Assistantes Maternelles agréées employées par les familles pour les accompagner et les soutenir dans l'exercice de leur profession.

Gestionnaire de ces 2 services :

Association d'Aide Familiale et Sociale
Siège Social : 12 Allée Baudelaire 64600 ANGLET
Tel : 05.59.59.72.72 - Fax : 05.59.59.49.70
email : secretariat@aafs.fr
Accueil du public de 9h00 à 16h00 sans interruption.

Financeurs :

Les Municipalités adhérentes,
Les Conseils Généraux des Pyrénées Atlantiques et des Landes,
La Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne,
Les familles pour le Service de la Crèche Familiale.

Maj le 24/02/2011